

**INT 01-2022 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Michaël Dupertuis & Consorts
« Quel avenir pour les sociétés locales ? »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 28 mars 2022.

Question 1

La Municipalité a-t-elle des alternatives viables au point de vue accès parking pour ses manifestations, ceci avec le soutien des sociétés locales ?

La question des places de parcs est devenue un véritable enjeu global dans les centres villes et les périphéries, en lien avec le réchauffement climatique et la prise de conscience dans le domaine de l'écologie. Les projets de constructions et d'urbanisme à Prilly ont aussi un impact sur les places de parcs. La Municipalité est consciente que certains commerces ainsi que les sociétés locales menant des activités importantes pour la Ville de Prilly, sont impactées par ces développements. Afin de soulager ces dernières et les aider dans leurs activités en lien avec les problèmes de parkings :

- La Municipalité a négocié avec la Coop pour l'ouverture de ses parkings jusqu'au 23h ; cette mesure est en vigueur depuis le 9 mai dernier.
- Pour les lotos et soirées organisées par les sociétés locales, la Municipalité a obtenu des bons d'entrées gratuits au parking de la Coop.
- 2 places véhicules de transport de matériel ainsi que 5 places pour personnes à mobilité réduite devant le Collège du Centre seront réservées durant les grands événements de l'USP dans la Grande salle. Cette prestation publique sera appliquée à tout société ou association locale, sans but lucratif.

Question 2

La Municipalité est-elle prête à inclure les sociétés locales lors des différents projets qui refaçonneraient la vie sociale à Prilly (exemple Pré-Bournoud) ?

La Municipalité tient à préciser qu'elle souhaite collaborer avec l'USP dans le cadre d'autres projets qu'ils soient sociaux, culturels, sportifs ou économiques. C'est la raison pour laquelle, elle a été invitée également à une séance organisée par Prilly animation et la CISIP afin de créer des synergies entre différentes structures associatives, sociétés civiles prilléraines. Une grande fête sera organisée en octobre prochain avec la participation de ces différents milieux. D'autres éventuelles collaborations sur divers projets suivront.

Question 3

La Municipalité peut-elle réfléchir à augmenter ses échanges avec l'USP (Union des sociétés de Prilly) et les sociétés à travers des réunions fréquentes et constructives ? ceci afin de prendre connaissance des problèmes / besoins que celles-ci peuvent rencontrer ?

Comme expliqué dans les deux points précédents, la réponse est oui. Et afin de concrétiser cette collaboration c'est au tour de la Municipalité de demander à l'USP de désigner ses représentant.e.s au sein de la Commission Prilly animation ainsi que de la CISIP.

Question 4

Concernant le futur projet du Pré-Bournoud, les demandes des sociétés peuvent-elles être prises en considération lors de l'élaboration du projet final ?

En ce qui concerne le projet du Pré-Bournoud, l'USP a été invitée aux ateliers participatifs pour la consultation de ce projet d'urbanisme de grande ampleur pour la modernisation et le développement du centre-ville. Les représentant.e.s de l'Association Parents Info Prilly, Pétaque du Lys, L'Abbaye de Prilly, ont participé aux ateliers organisés par le Service de l'urbanisme. Les demandes des sociétés locales, tout comme celles

d'autres acteurs locaux, seront bien évidemment prises en considération dans la mesure des possibilités et de la faisabilité. Le Service de l'urbanisme les invitera aux séances publiques afin de les informer ou consulter sur l'évaluation du projet.

En guise de conclusion, la Municipalité confirme sa volonté de continuer à soutenir le tissu associatif local et rappelle qu'elle le démontre en de multiples occasions. Les sociétés locales bénéficient des infrastructures communales gratuitement ou à un coût qui couvrent à peine les frais d'exploitation. Des soutiens financiers réguliers ou plus spécifiques sont versés aux sociétés. En outre, lors de manifestations, régulièrement le personnel communal est sollicité et les prestations ne sont pas facturées.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillieron

Neuhaus Alghisi



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 juin 2022.

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 20 juin 2022.